



FAQ (Questions fréquemment posées)

Chères formatrices et chers formateurs

Suite à notre enquête sur les CIE 1A et CIE 1B, nous avons reçu de nombreux retours positifs et précieux. Bien entendu, quelques questions ont également été soulevées concernant les cours interentreprises et leur déroulement. Nous souhaitons répondre à ces questions et suggestions visible par tous.

Quand les convocations aux CIE sont-elles envoyées ?

Les convocations aux CIE sont généralement envoyées 6 à 10 semaines avant les cours. Les créneaux horaires sont affichés sur nos pages web (CIE). Les apprentis voient leur date de cours suffisamment tôt sur leur application de style.

Les convocations aux CIE sont-elles envoyées par e-mail ?

Les convocations aux CIE sont envoyées par la poste aux entreprises formatrices ou, si vous le souhaitez, aux centrales. Nous pouvons évidemment vous envoyer les convocations par e-mail. Veuillez nous indiquer sous quelle forme vous souhaitez le recevoir.

Les apprentis sont-ils convoqués aux CIE pendant les vacances scolaires ?

Nous essayons toujours de tenir compte de toutes les vacances scolaires et de convoquer les apprentis en dehors des vacances scolaires.

Exceptionnellement, il peut arriver que les vacances se chevauchent dans certains cantons.

Les entreprises formatrices peuvent-elles communiquer les dates qu'elles souhaitent ?

Avant l'envoi des convocations aux CIE, les formateurs/trices peuvent nous communiquer leurs souhaits de données par e-mail. Nous essayons de les satisfaire, pour autant qu'il ne s'agisse pas de données individuelles (approfondissements de la branche).

Où peut-on voir les sujets des cours interentreprises ?

Le fichier « Thèmes des cours interentreprises » est mis en ligne sur nos pages web. Vous trouverez sur le web tous les documents importants dont vous avez besoin en tant que formateur/-trice.

Les CI abordent-ils de nombreux thèmes ?

Sur la base des champs d'apprentissage (objectifs d'apprentissage), les F+E didactisent un enseignement intéressant et varié pour les apprentis.

L'enseignement axé sur les compétences opérationnelles permet de solliciter les apprentis. L'échange permanent au sein de l'internat permet aux apprentis d'en profiter durablement.



Les formateurs/-trices ont-ils/elles accès aux examens ?

Chaque examen est discuté avec les apprentis. Les formateurs/-trices ont la possibilité de nous contacter par téléphone afin que nous puissions discuter avec eux des sujets d'examen. Dans des cas exceptionnels, il est possible de les consulter directement à notre secrétariat. Nous pouvons également vous communiquer l'évaluation détaillée des compétences sociales.

Quand les évaluations de compétences CIE sont-elles envoyées aux entreprises formatrices ?

Les évaluations de compétences CIE sont généralement envoyées deux semaines après le dernier jour de CIE.

Que pouvons-nous faire si l'« application Style » ne fonctionne plus ou si nous ne pouvons plus nous connecter ?

Veuillez nous envoyer un e-mail à info@ap-style.ch ou nous contacter par téléphone.

Les apprenants travaillent-ils avec le livre numérique ou avec la version imprimée ?

Les apprenants sont libres de choisir de travailler avec la version imprimée ou numérique. La plupart des apprenants préfèrent la version imprimée.

Tous les apprentis fréquentent-ils les CIE à Grosshöchstetten ?

Au centre de formation Neuhuspark à Grosshöchstetten (BE), les apprentis de toutes les régions linguistiques viennent aux cours interentreprises. Tous peuvent donc profiter de la valeur ajoutée de la formation en internat.

Comment les repas sont-ils préparés au lieu du cours ?

Notre partenaire traiteur prépare les repas à partir de produits frais. Les souhaits individuels en matière de repas (végétariens/végétaliens/allergies/intolérances) doivent nous être communiqués par e-mail 5 jours avant le début du cours. Les repas sont choisis par les apprenants eux-mêmes lors de sondages de popularité.

Si vous avez plus de questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Meubles: info@apmoebel.ch Tél. 061 985 96 06 www.apmoebel.ch

Parfumerie: info@apparfumerie.ch Tél. 061 985 96 05 www.apparfumerie.ch

Chaussures: info@apschuhe.ch Tél. 061 985 96 00 www.apschuhe.ch

Textile: info@aptextil.ch Tél. 061 500 05 05 www.aptextil.ch